

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 19 AVRIL 2018

N° 2018-05-08

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf avril à seize heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du douze avril deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 20  
Exprimées par pouvoirs : 8  
**Total (mini 19) : 28**

**Quorum atteint**

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme  
(porteurs de 2 voix)**

Pierre COMBES et Corinne MOULIN

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Mounir AARAB à Valery LIOTAUD, Marcel BAGARD à Rosy FERRIGNO, Sébastien BERNARD à Pascale ROCHAS, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Gérard TENOUX à Eliane BARREILLE.

### Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Roger DIDIER, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 16 heures 30.

Monsieur Pierre COMBES est nommé secrétaire de séance.

## Objet : Désignation de deux représentants au Comité de Programmation Leader Sisteronais-Buëch

Le 1<sup>er</sup> Vice-président expose,

Par délibération du Bureau syndical du 8 avril 2016, le Syndicat mixte du Parc a désigné deux représentants au comité de programmation Leader Sisteronais-Buëch : Marcel BAGARD en tant que titulaire et Dominique GUEYTTE en tant que suppléant.

Le GAL Sisteronais-Buëch va changer d'ici quelques semaines de structure porteuse.

Le règlement du GAL prévoit que les représentants du Pays Sisteronais-Buëch (le titulaire et son suppléant) soient remplacés par un titulaire et un suppléant supplémentaires du Parc naturel régional des Baronnies provençales. Ces deux nouveaux représentants doivent être obligatoirement du territoire du GAL et ne pas être déjà désignés par une autre instance.

- ◆ Vu la liste des membres du comité de programmation Leader Sisteronais Buëch ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical


- **Désigne** les délégués suivants pour représenter le Parc naturel régional des Baronnies provençales au comité de programmation Leader Sisteronais-Buëch :

**Michel ROLLAND** en tant que titulaire

**Myriam HUGUES** en tant que suppléante

- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



La Présidente  
Henriette MARTINEZ

